

40-Sciences humaines

*Prévision de postes et charges disponibles
à l'enseignement régulier*

SI LES INSCRIPTIONS LE JUSTIFIENT

La clause 5-1.12 de la convention collective stipule qu'à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. Les charges seront octroyées en fonction des priorités prévues à la clause 5-4.17 a) ou b) de la convention collective.

Discipline	Automne 2010	Description	
Méthodologie (320)	Une charge de cours de 9 heures pour la session A-10 (30/08/10, 31/08/10)	J Sc. Humaines Cours 320-22S-SW Espaces mondiaux (2-1) Cours 320-32N-SW Risques naturels et environnementaux (2-1) Cours 320-GWA-03 Les impacts des grandes catastrophes naturelles sur l'humain (2-1) Remplacement de Jean-Pierre Chartier	À combler

Affichage du 26 août au 4 septembre 2010. Faire parvenir votre candidature avant 16h le 4 septembre 2010, au bureau du Service des ressources humaines, local 1195.

Critère d'embauche : L'enseignant doit détenir un baccalauréat dans la discipline

Le 26 août 2010
Affichage dans les départements
Copie: Syndicat des enseignants